

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Musique



INTRODUCTION

« Les pratiques collectives sont fondatrices du projet d'établissement, objectif essentiel et premier de chacun des élèves inscrits au Conservatoire. Elles orientent le contenu des cours de chaque discipline et des cours de formation musicale, indissociables pour atteindre cet objectif ».

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| ÉVEIL ARTISTIQUE..... | 1 |
| INITIATION..... | 2 à 3 |
| 1 ^{er} CYCLE | 4 à 5 |
| LES PARCOURS ACCÉLÉRÉS DU 1 ^{er} CYCLE..... | 6 |
| 2 ^e CYCLE | 7 à 9 |
| 3 ^e CYCLE..... | 10 à 13 |
| 4 ^e CYCLE | 13 |

EVEIL ARTISTIQUE

EVEIL 1 (MS : Moyenne Section)

EVEIL 2 (GS : Grande section)

**A partir de 4 ans
(Moyenne section)**

Durée : 2 ans

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES :

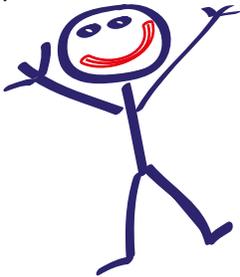
- ✓ 45' en Eveil 1
- ✓ 45' en Eveil 2

Ces cours sont donnés conjointement par un professeur de Danse et un professeur de Formation Musicale.



Contenu :

Le temps des petits



- Découverte du corps et de la voix.
- Développement des aptitudes au jeu en rapport avec le temps (le sonore) et l'espace (le corporel)
- Apprentissage ludique d'éléments gestuels et musicaux simples, acquisition de réflexes d'écoute.
- Mise en situation individuelle et collective.
- Découverte de classes instrumentales.
- Rencontre avec des danseurs et des musiciens

Après l'Eveil 2.....



L'élève continue la Formation Musicale en classe Initiation et au choix :

- Il continue la danse en Initiation Danse
- Il continue la musique en Initiation Musique
- Il peut à la fois être inscrit en Initiation Musique et Initiation Danse

INITIATION

INITIATION 1 (CP : Cours préparatoire)

INITIATION 2 (CE1 : Cours élémentaire 1)

A partir de 6 ans

Durée : 2 ans

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

INITIATION 1 - (1h à 2h de cours hebdomadaires) :

- ✓ 1h d'Initiation musicale (enseignement basé sur l'oralité alliant chant et formation musicale).
- ✓ 45' d'Atelier de découverte instrumentale (facultatif) et/ou intégration en classe instrumentale sur la base de 30' de cours.

INITIATION 2 (CE1) - (1h à 2h de cours hebdomadaires) :

- ✓ 1h d'Initiation musicale.
- ✓ 30' de Pratique Instrumentale*



* Ce cours d'instrument peut être mutualisé régulièrement ou ponctuellement pour des cours collectifs ou semi-collectifs ; ainsi, cela peut amener l'élève à bénéficier d'un temps de cours plus important pouvant se répartir sur 1 ou 2 journées d'enseignement hebdomadaire. Ces aménagements se font sur proposition du professeur d'instrument en fonction du niveau, des disponibilités des élèves et des enjeux pédagogiques.



La première année en classe instrumentale est une année de stage ; un bilan est fait en fin d'année pour déterminer la poursuite dans la discipline ou une réorientation vers un autre instrument.



OBJECTIFS :

- Exploration du sonore.
- Mémorisation et maîtrise d'un répertoire de chansons.
- Initiation au langage musical.
- Approche instrumentale et exploration du vocabulaire technique musical.



A l'issue de l'Initiation 2, l'élève a acquis une idée plus précise de ce que peut lui proposer le Conservatoire.

Il peut faire le choix d'intégrer le 1^{er} Cycle Musique (dominante instrumentale ou vocale) où il pourra acquérir les bases nécessaires à sa pratique musicale et/ou intégrer le Cycle Danse.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

1C1, 1C2, 1C3 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Chant Choral ou Chant traditionnel à danser
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale avec les mêmes possibilités d'aménagements qu'en Initiation 2.

1C4 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale avec les mêmes possibilités d'aménagements qu'en Initiation 2.
- ✓ Une Pratique collective dans la liste ci-dessous.

PRATIQUES COLLECTIVES :

- ◆ Initiation à l'orchestre (cordes ou vents) : intégration en cours de cycle sur avis des professeurs d'instruments et des orchestres, en fonction du niveau des élèves et des effectifs nécessaires au fonctionnement de chaque ensemble.
- ◆ Ensembles de classe, de manière ponctuelle ou régulière.
- ◆ Jeunes voix (du CE2 à la 5^e sur test d'entrée).
- ◆ Chant Choral.
- ◆ Chant traditionnel.
- ◆ Initiation à la musique de chambre.
- ◆ Ateliers clavieristes.

Participation à des spectacles, classes ouvertes...

Soit 2h15 à 4h15 de cours hebdomadaires.





OBJECTIFS :

- Acquisitions de fondamentaux musicaux grâce à un dosage harmonieux entre oralité et langage écrit.
- Autonomie dans les méthodes de travail vers la réalisation musicale.
- Accès aux divers langages musicaux à travers l'écoute d'œuvres, l'étude de partitions et d'activités d'invention.

A l'issue du 1^{er} Cycle, l'élève présente devant un jury un examen d'entrée en 2^e Cycle.

Une mention **Très bien, Bien ou Assez bien** avec **encouragements** est requise pour entrer en 2^e Cycle.



A l'entrée en 6^e, les élèves scolarisés dans les collèges partenaires du conservatoire peuvent bénéficier de classes à horaires aménagés (Collège Victor Hugo) ou d'aménagement d'horaires (Collège Jeanne d'Arc). Admission sur tests d'entrée pour les élèves extérieurs.



LES PARCOURS ACCÉLÉRÉS DU 1^{er} CYCLE

Le Conservatoire accueille dans le cadre des « Parcours accélérés », des élèves débutants ou des élèves qui souhaitent se remettre à niveau.



Du CM1 à la 6^e ces élèves ont la possibilité d'intégrer le cours **1C0**.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Pratique Vocale
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale selon le niveau.



A partir de la 5^e et au-delà ces élèves ont la possibilité d'intégrer le cours **Cycle accéléré**.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Pratique Vocale
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale ou Vocale



OBJECTIFS :

- Amener l'élève en fin de 1^{er} Cycle sur une durée plus réduite.



OBJECTIFS :

- Assimiler sur une période condensée les acquisitions du 1^{er} Cycle.



A l'issue du **Cycle accéléré**, les élèves intègrent les classes de fin de 1^{er} Cycle après évaluation.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

2C1, 2C2 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' à 1h de Pratique Instrumentale ou Vocale (voir cursus Voix)
- ✓ Au moins une Pratique Collective obligatoire dans la liste ci-dessous

2C3 Fin du cycle en FM :

- ✓ 2h de Formation Musicale
- ✓ 45' à 1h de Pratique Instrumentale ou Vocale (voir cursus Voix)
- ✓ 1h d'Écriture et Culture Musicale (optionnelle)
- ✓ Au moins une Pratique Collective obligatoire dans la liste ci-dessous

Pour les disciplines dominantes, la durée du cycle 2 est de 4 ou 5 ans.

PRATIQUES COLLECTIVES :

- ◆ Chant Choral
- ◆ Jeunes voix (du CE2 à la 5^e sur audition).
- ◆ Jeune Chœur (à partir de la 4^e sur audition).
- ◆ Polyphonies traditionnelles (sur audition).
- ◆ Atelier structures Baschet (initiation à l'improvisation).
- ◆ Ateliers jazz et musiques actuelles.
- ◆ Big Band.
- ◆ Jeune Harmonie.
- ◆ Orchestre d'Harmonie.
- ◆ Jeunes Cordes.
- ◆ Orchestre à Cordes.
- ◆ Orchestre Symphonique.
- ◆ Ateliers de musique ancienne.
- ◆ Musique de chambre.
- ◆ Ensemble de classe.
- ◆ Ateliers clavieristes.



Participation aux projets d'établissement : spectacles, classes ouvertes...

Le suivi des deux cursus complets (musique et danse) est possible mais ne peut se poursuivre que par mesure dérogatoire et après avis favorable de l'équipe pédagogique.



OBJECTIFS :

- Acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiative, l'appropriation des savoirs transmis.
- Réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, approche sensible et bagage technique.
- Préparation au « métier » de musicien (amateur ou professionnel) par la pratique régulière des différentes formes de musique d'ensemble.

A l'issue du 2^e Cycle, l'élève présente devant un jury un examen de fin de cycle.



Une mention **Assez Bien avec encouragements** est requise a minima en Formation Musicale et en discipline dominante ainsi que la validation par le Conseil Pédagogique des Pratiques collectives en contrôle continu pour obtenir le **Brevet d'Etudes Musicales (B.E.M.)**.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, l'établissement délivrera une attestation de scolarité.





L'élève peut poursuivre ses études en 3^e Cycle selon les mentions obtenues en fin de 2^e Cycle et son choix de parcours.

Admission en 3^e Cycle

3C : pratique amateur

Si obtention d'une mention en Formation Musicale et dans la discipline Instrumentale ou Vocale.

Minimum requis :

ASSEZ BIEN avec encouragements

3S0 : pré-spécialisé

Si obtention d'une mention dans la discipline Instrumentale ou Vocale.

Minimum requis :

BIEN à l'unanimité



En cours de cycle, les élèves ont la possibilité d'opter pour un parcours personnalisé non diplômant sur avis de l'équipe pédagogique.

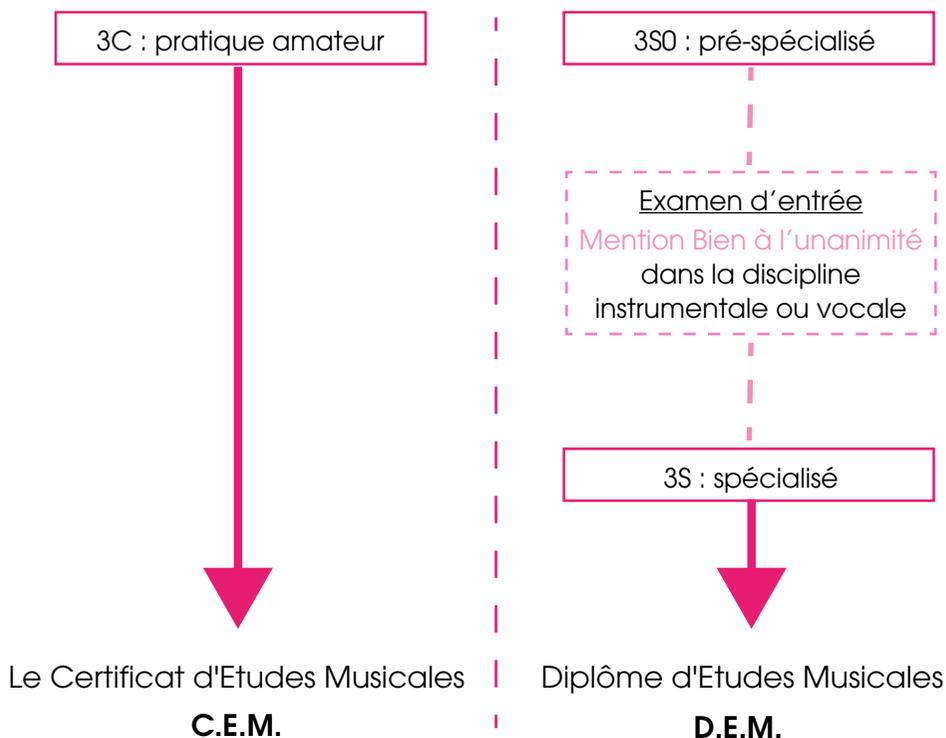
ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES :

- ✓ De 2h30 à 5h réparties de la manière suivante :
 - 30' de Pratique Instrumentale
 - Participation aux pratiques collectives (2 à minima)

3^e CYCLE



Guidé par l'équipe pédagogique, l'élève choisit de s'orienter vers le 3^e Cycle dans l'objectif de préparer le C.E.M. ou le D.E.M.



ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

3C (C.E.M.) :

- ✓ 2h de Formation Musicale
- ✓ 1h d'Écriture et Culture musicale validée en contrôle continu Mention B+. Sur la base du volontariat
- ✓ 45' de Pratique Instrumentale ou Vocale (voir cursus Voix)
- ✓ Pratique collective obligatoire : Orchestre ou Musique de Chambre

3S0 et 3S (D.E.M.) :

- ✓ 2 h de Formation Musicale (commun au 3C)
- ✓ 1h d'Écriture la 1^{ère} année (commun au 3C)
1h d'Écriture et Culture musicale de la 2^e à la 4^e année, possibilité de valider cette UE en contrôle continu dès la fin de la 2^e année
- ✓ 1h de Pratique Instrumentale ou Vocale (voir cursus Voix)
- ✓ Pratique collective obligatoire : Orchestre **et** Musique de Chambre
- ✓ Initiation à la direction de chœur (facultatif)

La formation s'enrichit par la participation obligatoire aux orchestres, aux ensembles de musique de chambre et aux rencontres avec des artistes en résidence ou par le biais de masterclasses et de rencontres artistiques diverses.



OBJECTIFS :

- Capacité à réaliser un projet artistique individuel et collectif.
- Maîtrise technique du langage musical dans de nombreuses époques et esthétiques.



Obtention du diplôme de 3^e Cycle

3C : pratique amateur

3S : spécialisé

Requis pour l'obtention du diplôme

- Une mention supérieure ou égale à **Assez bien avec encouragements** valide l'Unité d'Enseignement de Formation Musicale (incluant l'épreuve d'Autonomie).
- Une mention supérieure ou égale à **Assez bien avec encouragements** valide l'Unité d'Enseignement de la discipline Instrumentale ou Vocale.
- Validation en contrôle continu des Pratiques Collectives : Orchestre ou Musique de Chambre.
- Présentation d'un projet personnel autour de la dominante.

❖ C.E.M.

Certificat d'Etudes Musicales

Requis pour l'obtention du diplôme

- Une mention supérieure ou égale à **Bien à l'unanimité** valide l'Unité d'Enseignement de Formation Musicale (incluant l'épreuve d'Autonomie).
- Une mention supérieure ou égale à **Bien à l'unanimité** valide l'Unité d'Enseignement de la discipline Instrumentale ou Vocale et l'Unité d'Ecriture.
- Validation en contrôle continu des Pratiques Collectives : Orchestre et Musique de Chambre.

❖ D.E.M.

Diplôme d'Etudes Musicales



L'épreuve d'autonomie de Formation Musicale :

En collaboration avec des professeurs référents, elle incite l'élève à découvrir une esthétique parmi un choix proposé (jazz, chant traditionnel, improvisation, musique avec électroacoustique...) et à s'approprier ce matériau pour une création personnelle à jouer sur scène en petite formation (instrumentation au choix) et devant un public.

Le but est que l'élève prenne conscience des outils acquis tout au long de sa scolarité musicale qui constituent un bagage suffisant pour vivre dès à présent sa propre expérience musicale.



Le projet personnel du C.E.M :

Il s'agit d'une « carte blanche » au cours de laquelle l'élève montre lors d'une prestation publique, sa capacité à mettre en œuvre un projet artistique de pratique amateur autour de sa dominante et clôturant son parcours d'études.

Cette proposition a pour objectif d'inciter l'élève à investir cet espace de créativité et d'initiative qui lui est spécifiquement proposé et aménagé.

Cette « carte blanche » peut revêtir diverses formes et donne toute liberté à l'élève. Elle se veut la plus ouverte possible dans tous les domaines artistiques et dans le choix de partenaires même extérieurs au Conservatoire. Il s'agit plus de formaliser une expression artistique libre que de « passer un examen supplémentaire ».

4^e CYCLE

Ce cycle de Perfectionnement permet aux élèves qui ont obtenu leur D.E.M. de préparer les concours d'entrée des Conservatoires Supérieurs, des Centres de Formation Professionnelle, des Orchestres, etc.

Il permet aussi de se spécialiser dans un domaine particulier.





**Conservatoire à Rayonnement Départemental
Musique et Danse
de la Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

25 rue Larrey 65000 TARBES

Tél. : 05 62 56 37 30

E-mail : conservatoire.hduparc@agglo-tlp.fr

LICENCES : PLATESV-R-2019-000795

conservatoire.agglo-tlp.fr
facebook.com/conservatoirehenriduparc65